

À tou(te)s les Secrétaires de S-1...

1. Rentrée 2009

L'ensemble de l'équipe du S-3 vous souhaite une très bonne rentrée. Chacun doit avoir reçu les traditionnels calendriers du SNES que l'on suppose sans erreur... ou presque. Mais si, en dépit de notre vigilance, il s'en était glissé quelqu'un(e), n'hésitez pas à nous en faire part. Le nombre de calendriers envoyés à chacun vous permet d'en faire une large diffusion auprès de vos collègues, syndiqués ou non. Et, étaient joints à ces calendriers des bulletins d'adhésion. En cas de besoin, vous le trouverez en téléchargement sur notre site <http://www.reunion.snes.edu>, rubrique « Se syndiquer ».

2. (Pré)rentrée

Contrairement à l'an dernier, nous n'avons pas réussi cette année à vous faire parvenir une circulaire avant la pré-rentrée. *Mea culpa* mais, comme beaucoup d'entre vous, peut-être, la reprise est un peu difficile... et les vacances ont été mises à profit penser à autre chose qu'au SNES...

S'agissant de la rentrée elle-même, nous sommes en attente de nouvelles de vos établissements. La traditionnelle **réunion de rentrée des S-1** est programmée pour le **mercredi 2 septembre à 14 h**. Comme chaque année, trois réunions se tiendront :

- Au lycée Leconte de Lisle (salle B101) pour le Nord et l'Est ;
- Au lycée St-Paul IV pour l'Ouest ;
- Au lycée Ambroise Vollard pour le Sud.

Par ailleurs, le Bureau académique réuni ce lundi 24 août a décidé de convoquer le traditionnel **Conseil syndical** réunissant les élus à la **CA académique et un(e) représentant(e) par S-1 le lundi 7 septembre**.

Il se tiendra au lycée Hôtelier La Renaissance de Plateau Caillou à St-Paul à **14 h**. Ceux et celles qui le veulent peuvent prendre leur repas au LP à 12 h 30. Il faut alors vous inscrire à s3reu@snes.edu. Une convocation et un modèle de demande d'autorisation d'absence est joint à cette circulaire. Merci de faire en sorte que chaque établissement soit représenté à cette réunion. Cela permettra de faire le point de la situation et, ensuite, d'en faire état lors de l'audience que nous aurons avec le recteur.

3. Relance de la syndicalisation

Vous trouverez en annexe un état de la syndicalisation dans votre établissement. Je vous rappelle que vous pouvez, à tout moment, disposer d'un tel état sur internet via

<https://www.snes.edu/private/spip.php?article16289>

en saisissant votre numéro d'adhérent(e) en guise d'identifiant et les quatre lettres majuscules qui figurent sur votre carte d'adhésion du SNES en guise de mot de passe et, ce, pour peu que je vous aie saisi comme secrétaire de S-1 dans la base nationale du

SNES. Si ça ne fonctionne pas, appelez-moi ou faites-moi un mël à s3reu@snes.edu.

Rappelons aux "oubliés" la signification de quelques sigles : AJ FUT = renouvellement automatique de la syndicalisation ou cotisation déjà reçue et enregistrée au 01/09/09 ; NAJ = "non à jour" de cotisation : ce sont tous les collègues à jour de cotisation en 08-09 et qui ne sont pas en renouvellement automatique ; enfin PRA = les collègues à qui le SNES a rendu service (pour les mutations par exemple) et qu'il conviendrait de relancer.

Merci de prévenir le S-3 si vous changez l'organisation du S-1 pour cette année. Dans le cas où le Secrétaire de S-1 n'a pas d'adresse mël – ce qui arrive encore, hélas – merci de nous donner l'adresse d'un(e) syndiqué(e) de l'établissement qui accepterait d'être le relais électronique du S-3.

Soulignons ici une fois encore que le SNES ne vit que de ses cotisations et qu'en dépit de ses bons résultats aux élections professionnelles de décembre 2008, et du fait des coupes sombres dans les recrutements, le nombre de ses adhérents stagne. À La Réunion, avec 1127 adhérents, il y a une très légère baisse (1136 en 2008, 1132 en 2007, 1111 en 2006) mais rien qui permette d'afficher ni satisfaction ni inquiétude excessive...

Il convient de veiller tout particulièrement aux nouveaux arrivants venant de l'extérieur (métropole, étranger, TOM, etc.) car leur nouvelle adresse n'a pas été enregistrée au niveau national et le bulletin pré rempli que chaque adhérent reçoit chez lui a donc de fortes chances de finir dans quelque lointaine poubelle. Il faut donc donner à ces collègues le bulletin d'adhésion vierge que vous avez reçu avec les calendriers et, à tout le moins, nous faire parvenir leur nouvelle adresse afin de mettre à jour le fichier national du SNES.

N'hésitez pas à rappeler à ceux et celles qui hésitent à adhérer ou réadhérer pour des raisons financières que les seules ressources financières du SNES proviennent de ses adhérent(e)s et que, de plus, ils peuvent payer en trois fois (voir plus s'ils le demandent), que l'adhésion est déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu, ce qui rend la cotisation tout à fait supportable (7,46 €/mois pour un certifié 11^{ème} échelon, par exemple...) En bref, le SNES a perdu en un peu plus de dix ans plus de 22 000 adhérents (87 718 en 97-98 et 65 436 en 08-09 ; – 2,3 % cette année nationalement). Si l'on peut penser qu'il existe des raisons objectives à cette baisse – départs nombreux à la retraite de générations fortement syndiquées remplacées, en nombre moindre, par des collègues pour qui le syndicalisme ne va pas de soi, par exemple – on peut à tout le moins essayer d'en limiter les effets en apportant la plus grande attention et l'aide nécessaire aux jeunes collègues ainsi qu'aux nouveaux précaires, de plus en plus nombreux dans les établissements. Merci donc à chaque S-1 de faire

cet indispensable travail, il y va de l'avenir du SNES et, donc, de l'avenir de notre profession.

4. Mutations intra et affectations TZR

Les Commissaires paritaires du SNES ont fait un travail considérable en ce mois de juin pour faire que le mouvement intra soit le moins catastrophique possible. Un travail préalable de recensement des postes a permis d'éviter que se reproduisent les dysfonctionnements constatés par le passé.

Le SNES a répondu systématiquement et rapidement à tous ceux et celles qui lui ont demandé des informations sur leur mutation. Ce sont des centaines de mèls qui, chacun le comprendra, ne se rédigent pas tous seuls...

Le SNES a, une fois encore, été le seul syndicat à travailler réellement à l'affectation des TZR, veillant à faire respecter les barèmes tout en défendant dans ce cadre les demandes de ses syndiqués.

Chacun d'eux a reçu par courrier et/ou par mèl le résultat de ces commissions le concernant : rattachement et préaffectation début juillet et affectations définitives le 21, certains attendant encore à ce jour de l'administration le résultat de cette dernière !...

Tout n'a sûrement pas été parfait et des "ajustements" ont sûrement été opérés depuis le 21 juillet mais les camarades qui sont restés durant ce mois de juillet ont eu bien du mérite et ont fait tout leur possible pour obtenir de l'administration d'appliquer les règles qui doivent prévaloir (maintien sur poste en cas d'absence de demande de changement d'établissement, respect du barème et des vœux sinon)

Concernant les TZR qui sont en remplacements de courte et moyenne durée – « CD » dans le jargon rectoral – le Chef d'établissement peut leur imposer de travailler dans l'établissement en dehors des périodes où ils effectuent une suppléance. Ils doivent alors avoir un emploi du temps en bonne et due forme au début de l'année, emploi du temps ne comportant que des tâches à caractère pédagogique devant des élèves. Il est hors de question de leur faire faire de la documentation, de la garderie, ou toute autre tâche non enseignante.

Pour ceux qui sont affectés à l'année (AFA) avec un service incomplet : là encore, le Chef d'établissement est en droit de compléter leur service à hauteur de 15 h pour les agrégés et 18 h pour les certifiés. Les conditions énoncées précédemment doivent évidemment être respectées pour eux aussi.

À noter le manque criant de TZR dans certaines disciplines qui conduira le rectorat à limiter au maximum les remplacements, à recruter des contractuels et vacataires et, bien sûr, à pousser les titulaires à faire un maximum d'heures supplémentaires...

5. Problèmes avec certains chefs d'établissement

Le SNES s'est beaucoup investi ces dernières années sur ces problèmes. Nous nous garderons bien de dire que tout est réglé, loin de là. Mieux, un problème réglé en 07-08 par la mise à l'écart d'une chef d'établissement d'un collège de St-Paul risque fort de

réapparaître s'il se confirme que cette même chef doit être nommée au collège Paul Hermann de St-Pierre. Les difficultés rencontrées au collège Mille Roches risquent fort de perdurer faute de volonté d'y mettre un terme de la part des responsables du rectorat. Le nouveau recteur nous a certes fait des promesses que, bien sûr. Nous ne manquerons pas de les lui rappeler le moment venu... Chaque S-1 est invité à nous informer des dysfonctionnements qu'il est amené à constater. Le SNES n'a jamais cherché à jeter l'opprobre sur l'ensemble des chefs d'établissements, mais a toujours cherché à neutraliser les plus nocifs et La Réunion semble, hélas, en collectionner plus que la moyenne...

6. PAFS – "Plan Académique de Formation Syndicale"

Les départs massifs à la retraite, en particulier de nos responsables au S-3 comme dans les S-1, font des stages de formations syndicales une « ardente nécessité ». La « relève » ne sortira pas *ex nihilo*. Le S-3 conjugue donc depuis quelques années participation de militants du S-3 à des stages nationaux, venue de responsables nationaux pour animer des stages locaux et stages locaux assurés par des responsables du S-3. Rappelons que, de par la loi du 11 janvier 1984 et du 23 novembre 1982, **chacun a le droit de bénéficier de 12 jours ouvrables par an de formation syndicale**, avec traitement maintenu, évidemment et pour peu qu'il **informe sa hiérarchie au moins un mois avant la date du stage** auquel il participe. Le Bureau de lundi dernier a acté la mise en place de la majorité d'entre eux, c'est-à-dire ceux qui se tiendront au 1^{er} trimestre :

- Stage FSU « *Préparation et enjeux du congrès national de la FSU en janvier 2010 à Lille* » animé par Frédérique ROLET ou Roland HUBERT (co-Sec. Généraux du SNES) : les jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre au lycée St-Paul IV ;
- Stage « *Formation des maîtres* » animé par Emmanuel MERCIER, resp. national du secteur FdM, à destination des stagiaires et néo-titulaires. Lieu : IUFM/Université du Moufia les 8 et 9 octobre.
- Stages « *Élus au CA d'établissement – formation des S-1* » le mardi 17 novembre au Lycée Leconte de Lisle de St-Denis (salle de conférences) et le jeudi 19 novembre au Tampon (à préciser).
- Stage « *Non titulaires enseignants* » animé par Abderrazak IDRISSE, resp. NTE au S-3, le jeudi 5 novembre pour le Nord et l'Est, le vendredi 6 novembre pour le Sud et l'Ouest (lieux de stages à préciser).
- Stage « *CPE* » animé par Rahiba DUBOIS et Olivier MORIN, resp. CPE au S-3, en novembre dans l'Est (date et lieu à préciser).
- Stage « *COPsy* » animé par Michel ZERWETZ, resp. COPsy au S-3.
- Stage « *Langues vivantes* » le 26 novembre pour le Nord et l'Est et le 3 décembre pour le Sud et l'Ouest (lieux à préciser), animé par Martine VILLY, ex- resp. nat. LV.

À l'étude pour le 2^{ème} trimestre : stage AED, stage « *Entrée dans le métier* » animés par des responsables du S-3 (Michel ZERWETZ, Natacha RABOUR et Lionel MILLOT).

7. Organisation du S-3

Vous trouverez dans le prochain *Snes-info*, conformément au règlement, le détail des résultats de

nos dernières élections internes. Localement, deux listes se présentaient aux suffrages des adhérents. La liste « *Unité & Action* » a obtenu 84,1 % des suffrages exprimés tandis que la liste « *Nouvelle École Réunionnaise* » en obtenait 15,9 %. La nouvelle CA académique a donc été installée le 27 juin sur la base de ces résultats, à savoir 30 élus pour *U&A* et 5 pour la *NER*. Idem pour le Bureau : 10 élus pour *U&A* et 1 pour la *NER*.

Le S-3 est donc (ré)organisé de la façon suivante :

- **Secrétaire général** : Michel ZERWETZ, coordination du Secrétariat, chargé du secteur Est, titulaire au CAEN, resp. catégorie COPsy ;
- **Secrétaires généraux adjoints** :
 - Elisabeth BARRACO, chargée du secteur Ouest et de la formation syndicale, suppléante à la CA nationale ;
 - Martine MASSIAS, chargée du secteur Nord et coordonatrice du secteur emploi, suppléante au CTPA ;
 - Lionel MILLOT, chargé du secteur Sud, des publications et de l'informatique, titulaire au CTPA et à la CA nationale ;
- **Trésorière** : Patricia GASTON-VÉRY, chargée du secteur juridique ;
- **Trésorier adjoint** : Daniel FAVRE ;
- Abderrazak IDRISSE : responsable du secteur enseignants précaires ;
- Rahiba DUBOIS et Olivier MORIN : co-responsables du secteur CPE ;
- Éric DUCROUX : responsable du secteur agrégés ;
- Julien LAFON : en charge des TZR. Il dispose à cet effet d'un téléphone portable 0692 34 97 95 et d'une adresse mèl snestzr@reunion.snes.edu.
- Gérard MARI : secteur retraités ;
- Audrey MOREAU : secteur IUFM ;
- Corinne PEYRÉ : secteur certifiés, élue en CAPN Certifiés ;
- Natacha RABOUR : secteur Assistants d'éducation.

Le S-3 a besoin de chacun de vous. **Le SNES, sa section académique ne sont rien sans ses S-1.** Nous constatons chaque année une forte corrélation entre l'activité du S-1 et le nombre de syndiqués. Merci, donc, à tous ceux et celles qui acceptent de donner de leur temps pour faire vivre le SNES dans leurs lieux de travail. Le syndicalisme tel que nous le concevons ne peut vivre qu'en alliant action et réflexion. Contrairement à 2008-2009, l'année qui vient sera relativement calme en termes d'élections internes puisque seuls deux scrutins fédéraux FSU nous occuperont : **vote fédéral national du 5 au 26 novembre avec congrès départemental du 14 au 16 décembre ; vote d'orientation départemental en mai 2010.** Le congrès national de la FSU se tiendra à Lille en janvier 2010 et son actuel secrétaire général, Gérard Aschieri, a déjà annoncé qu'il ne demanderait pas à être reconduit à la tête de la FSU...

La baisse des recettes fiscales et les cadeaux faits aux entreprises via l'abandon de la taxe professionnelle et les aides diverses, dont les exonérations de charges sociales vont conduire le gouvernement à « affamer la bête », entendez à réduire toujours plus les moyens de l'État. Les fermetures de postes vont donc, plus que jamais, être proposés comme unique moyen de faire face à un

déficit budgétaire déjà évalué à 7 % du PIB, c'est-à-dire bien loin des critères de convergence de Maastricht. Autant dire que l'annonce des suppressions de postes faite par Xavier Darcos la veille de son départ du ministère de l'Éducation nationale va être rapidement confirmée et vraisemblablement amplifiée par le gouvernement dans les semaines qui viennent lors de l'examen du projet de loi de finance 2010. Grippe A aidant, la tentation sera forte de ne focaliser l'attention des médias que sur ce sujet, faisant passer au second plan les revendications sociales, les fermetures d'entreprises et de postes de fonctionnaires. La « rigueur » budgétaire va donc nous être présentée comme « la seule politique possible » ; « *There is no alternative* », selon le mot célèbre de la très détestable et très libérale Margaret Thatcher... Autant dire que, plus que jamais, lutter contre la résignation ambiante, expliquer les enjeux et mobiliser va être déterminant et que, dans la lutte « au couteau » qui va se jouer, le SNES doit prendre toute sa part. Il ne le fera cependant que s'il est fort et que si la profession relève la tête, étant sûr de son bon droit. Les États généraux de l'Outre-mer qui ont brillé par l'absence réelle de la population ont toutefois rendu leur copie et, surprise (pour les naïfs), préconisent que l'on revoie l'indexation des fonctionnaires dans les DOM. Nul ne s'en étonnera et le gouvernement qui est à l'initiative de cette mascarade – et qui en a très probablement dicté les conclusions – ne manquera pas de voir là une source d'économies budgétaires dont chacun d'entre nous fera les frais. Chacun serait donc bien avisé de se préparer à défendre chèrement ces acquis car personne ne le fera à leur place...

En espérant que chacun comprendra et excusera la nécessaire longueur de cette 1^{ère} circulaire, la section académique vous souhaite bon courage pour cette année qui, espérons-le et faisons tout pour cela, devra parvenir à faire reculer le gouvernement sur le budget de notre ministère et l'ensemble des projets et réformes qu'il nous concocte.

Lionel MILLOT
Co-Sec. acad. adjt.